

## ■ Votre projet

- Nature des travaux : .....
- .....
- .....
- Montant du prêt : .....
- .....
- Durée : .....

## ■ Vos ressources

Désignation de vos caisses de retraite	MONTANT	
	Vous	
	Mois	Trimestre
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
Votre conjoint		
	Mois	Trimestre
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

Autres ressources : .....

.....

.....

## ■ Charges mensuelles

- Crédits en cours : .....
- Autres (à préciser) : .....

## ■ Pièces constitutives

- Relevé d'identité bancaire (RIB).
- Dernier avis d'imposition.
- Talons de caisse de retraite.
- Photocopie du livret de famille.
- Devis des travaux.

Consultez le PACT-ARIM avant toute démarche

### BREST

2, rue Émile Zola - B.P. 7229  
29272 Brest cedex – Tél. 02 98 44 85 76

### QUIMPER

4, rue Pen ar Steir – B.P. 1502  
29105 Quimper – Tél. 02 98 95 67 37

### MORLAIX

22, place Charles de Gaulle  
29600 Morlaix – Tél. 02 98 88 55 10

Les dossiers sont visés pour avis par la direction des personnes âgées et des personnes handicapées du Conseil général.



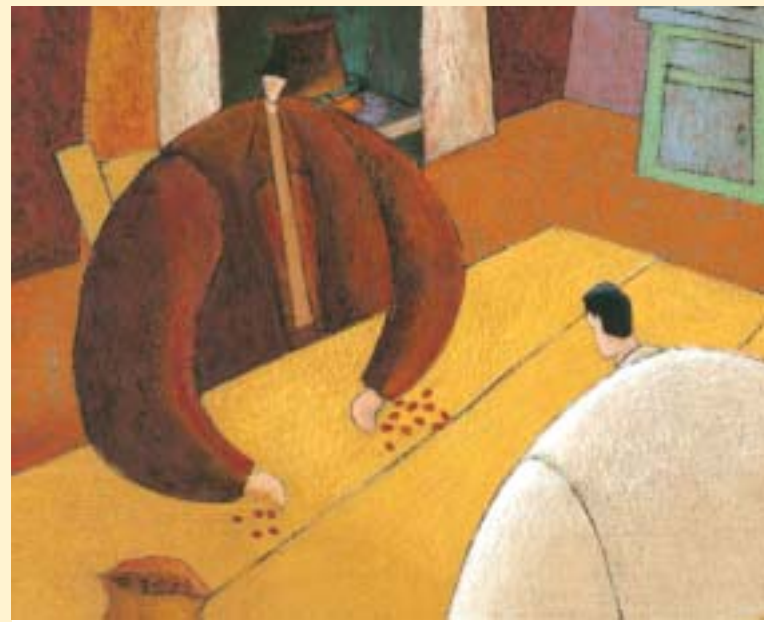
Conseil général du Finistère  
Direction des personnes âgées et des personnes handicapées  
Cité administrative de Ty-Nay  
29196 Quimper cedex  
Tél. 02 98 76 22 22  
[www.cg29.fr](http://www.cg29.fr)  
[contact@cg29.fr](mailto:contact@cg29.fr)



# Gérontix

Prêt de maintien à domicile

## Mieux vivre chez soi



Cg 29 - Communication - Illustration : David Crenn pour Studio T - 06/2003



Un habitat accessible et adapté est une condition essentielle à votre maintien à domicile

C'est pour favoriser cette action que

#### ▼ Le Conseil général du Finistère

- **Engage** une politique d'amélioration de l'habitat dans le cadre du plan gérontologique.
- **Bonifie** un prêt mis en place par des partenaires.

Le coût de cette démarche est supporté entièrement par le Conseil général.

#### ▼ Le PACT-ARIM

- **Vous informe** sur les moyens financiers existants (prêts, primes, subventions...).
- **Vous conseille** sur les meilleurs aménagements possibles.
- **Vous aide** à réaliser votre opération si vous le souhaitez.

#### ▼ Le Crédit Agricole, le Crédit Maritime et le Crédit Mutuel de Bretagne

- **Financent** votre prêt.

*Expéditeur*

#### ■ Bénéficiaires

- Retraités, propriétaires ou locataires, de **60 ans à 80 ans**. Au delà de 80 ans des dérogations sont possibles.

#### ■ Objet

**Financement des travaux de la résidence principale :**

- Installation du confort ;
- Adaptation aux handicaps ;
- Transformation, réparation (sont exclus tous travaux non liés au maintien à domicile).

#### ■ Taux

- 3 % (hors assurance).

#### ■ Durée

- 1 an à 3 ans.

#### ■ Montant

- 1 530 € à 4 600 €.

#### ■ Ressources

- **Référence de revenu :**  
Plafond des prêts P.A.S. (Prêt d'accession sociale).

#### ■ État civil

##### • Vous

Nom : .....

Prénom : .....

Né(e) le : .....

##### • Votre conjoint

Nom : .....

Prénom : .....

Né(e) le : .....

##### • Adresse :

.....

.....

Ville : .....

Tél. : .....

##### • Enfants ou personnes à charge :

.....

#### ■ Domicile actuel

##### • Êtes-vous

Propriétaire

Locataire

Usufruitier

Autre

##### • Avez-vous

Électricité

WC extérieur

WC intérieur

Salle d'eau

Chauffage

##### • Êtes-vous en

Maison individuelle

Appartement

Date de construction :

.....

À transmettre au Pact-Arim du Finistère (voir adresse au verso)